

Rapport d'expertise sur la structure de l'école Clair-Soleil : deux options recommandées

(Lévis, 4 novembre 2024) – Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) rend public aujourd'hui le rapport d'expertise des murs de blocs intérieurs existants de l'école Clair-Soleil. Ce rapport, réalisé par WSP, inclut une analyse des plans et devis de la construction d'origine de l'établissement, un résumé des normes et codes du bâtiment en vigueur en 1984 (année de construction de l'école) et dresse plusieurs constats. À l'issue de l'analyse, deux options sont recommandées : la reconstruction des murs de blocs selon les codes en vigueur et une mise à niveau sismique ou encore la démolition et la reconstruction de l'école Clair-Soleil.

Rappelons qu'à la suite de deux incidents survenus en mai et en septembre, le CSSDN avait exigé, le 19 septembre dernier, la fermeture immédiate de l'école Clair-Soleil et avait redéployé les élèves et le personnel de l'école dans d'autres établissements du secteur Saint-Nicolas.

Grands constats

De manière plus précise, les experts statuent sur un constat de non-conformité de tous les murs de maçonnerie du bâtiment. Le rapport permet de confirmer que les murs de blocs intérieurs ne sont pas conformes aux plans et devis ni aux normes de l'époque. Enfin, on apprend que les travaux de mise aux normes du bâtiment provoqueront un effet domino et entraîneront des interventions connexes sur le reste des matériaux, équipements et produits.

En fonction des travaux à réaliser et en se basant sur les coûts des écoles primaires nouvellement construites, WSP évalue que l'option de reconstruction des murs de blocs oscillerait entre 14 M\$ et 16 M\$ tandis que celle de la démolition et reconstruction de l'école varierait entre 17 M\$ et 23 M\$.

Le CSSDN entend se gouverner en fonction des constats et recommandations du rapport d'expertise et travaillera étroitement avec le ministère de l'Éducation pour planifier les prochaines étapes. Évidemment, la décision finale quant à l'option retenue appartient au gouvernement du Québec, à qui il incombe de donner les autorisations requises et d'inscrire les travaux au Plan québécois des infrastructures (PQI).

Dans l'intervalle, le CSSDN planche sur son plan de relocalisation des élèves pour les prochaines rentrées scolaires, plan qui sera dévoilé prochainement.

[Lire le rapport complet \(PDF\)](#)

- 30 -

Source :

Marie-Eve Fortin, conseillère en communication, Services des communications

marie-eve.fortin@cssdn.gouv.qc.ca

581 982-9629

1860, 1^{re} Rue

Lévis (Québec) G6W 5M6

418 839-0666

communications@cssdn.gouv.qc.ca

cssdn.gouv.qc.ca